



■ Zones dans lesquelles le droit de préemption s'applique

**Commune de
SAINT-PIERRE-QUIBERON (56)**
PLAN LOCAL D'URBANISME



DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Échelle : 1/5000ème

PLU approuvé le 22 juin 2017
Modification n°1 du PLU approuvée le 05 juillet 2023

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
du 05 juillet 2023.
Le Maire

